

Focus Home Interactive

Société Anonyme

11 Rue de Cambrai
75019 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017

Résolution n°15

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Gatti Conseil
112 bis, rue de Silly
92100 Boulogne-Billancourt

Focus Home Interactive

Société Anonyme
11 rue de Cambrai
75019 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017

Résolution n°15

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux visés par la loi, tant de la Société que des entités qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180-I-1° du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette proposition pourra entraîner une attribution d'un nombre maximum de 25.000 options, étant précisé :

- chaque option donnera droit de souscrire à 1 action ordinaire à émettre dans le cas des options de souscription ou existante dans le cas des options d'achat ;
- le nombre d'option pouvant être émis par le Directoire s'imputera sur le plafond global prévu à la 17^{ème} Résolution ;
- le nombre total des actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription ou d'achat attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, d'autoriser votre directoire pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 9 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Julien RAZUNGLES

Gatti Conseil



Bertrand GATTI